

RECYCLAGE

6

FICHE NOTION 4 : Le recyclage en interne

Les transformateurs peuvent souhaiter s'équiper de techniques de recyclage interne.

En raison de la réglementation en vigueur, si ce recyclage sert à la réutilisation des chutes de production, le contenu recyclé dans le produit ne peut pas être exprimé comme « x% de contenu recyclé » car les chutes n'ont jamais acquis le statut déchet.

Il est cependant possible d'indiquer « x% de matériaux réutilisés en interne » ou encore « x% de déchets en moins ». Pour cela il est nécessaire d'instaurer un suivi précis des volumes de déchets et leur valorisation.

En cas d'acceptation de déchets en provenance d'autres entreprises, les transformateurs doivent mettre à jour leur permis d'environnement / permis d'exploitation, en mentionnant qu'ils deviennent des gestionnaires de déchets.

Il est également indispensable d'être attentif à la juste séparation logistique et géographique sur site des déchets et des produits, ainsi que de l'utilisation des procédés, pour que les déchets ne croisent pas les produits conformes à la loi.

Pour plus de détails sur les procédés de recyclage en interne, voir la thématique 5 - fiche notion 3 et 4.

Tu peux homogénéiser tes déchets, soit en améliorant la qualité de la collecte, soit en améliorant l'efficacité du tri.

